

26.06.2026 – 09:53 Uhr

Les hôpitaux ont investi - la numérisation doit désormais porter ses fruits

Bern (ots) -

Les hôpitaux et les cliniques ont pris leur part dans l'introduction du dossier électronique du patient (DEP). La prochaine phase de développement doit désormais permettre la mise en oeuvre d'applications numériques concrètes, capables d'alléger de manière tangible le quotidien des patientes, des patients et des fournisseurs de prestations.

Les hôpitaux et cliniques de Suisse ont rempli leur mission: aujourd'hui, 95 % d'entre eux sont raccordés au dossier électronique du patient (DEP). Au cours des dernières années, ils ont consacré à cette mise en oeuvre d'importantes ressources financières, techniques et humaines.

[L'étude sur les coûts publiée par l'Office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#) montre toutefois que les bénéfices du DEP dans la pratique des soins restent jusqu'à présent limités. Seul un peu moins d'un cinquième des hôpitaux l'utilise activement. Parallèlement, trop peu de citoyennes et de citoyens ouvrent et utilisent un DEP. Le problème fondamental est le suivant: alors que les hôpitaux sont tenus de se raccorder au DEP, cette obligation ne s'applique pas aux fournisseurs de prestations ambulatoires. De nombreuses informations pertinentes pour le traitement restent ainsi en dehors du DEP, ce qui limite inévitablement son utilité dans la pratique des soins.

Une intégration approfondie dans les systèmes informatiques hospitaliers n'est réellement pertinente que si des informations actuelles et utiles au traitement sont disponibles tout au long de la chaîne de prise en charge. Tant que ces conditions ne seront pas réunies et que le DEP restera peu utilisé par les citoyennes et les citoyens, il ne pourra pas déployer tout son potentiel dans la pratique quotidienne.

Des investissements importants - il est temps qu'ils donnent des résultats

Selon l'étude, le raccordement au DEP a engendré des coûts médians de 1'177 francs par lit pour une solution de portail et de 2'318 francs par lit pour une intégration approfondie. Pour un hôpital universitaire de la taille du groupe LUKS, qui compte environ 840 lits, cela représente des coûts uniques d'environ 1,0 million de francs pour une solution de portail et de 1,95 million de francs pour une intégration approfondie. Pour un hôpital régional d'environ 170 lits, ces coûts s'élèvent respectivement à quelque 200'000 francs et 400'000 francs. À cela s'ajoutent les coûts d'exploitation annuels liés à une solution de portail. Pour les grands hôpitaux, ceux-ci atteignent une médiane de 505 francs par lit, soit environ 420'000 francs par an pour 840 lits et 86'000 francs pour 170 lits.

"Les hôpitaux et les cliniques ont fait leur part du travail et investi dans l'infrastructure numérique. Il est désormais essentiel que ces investissements produisent des effets concrets dans la prise en charge des patientes et des patients", déclare Anne-Geneviève Bütikofer, directrice de H+ Vos hôpitaux. "Nous avons besoin d'applications qui rendent rapidement et en toute sécurité accessibles les informations pertinentes pour les traitements, évitent les doublons et soulagent concrètement le personnel."

Accélérer la mise en place de standards nationaux et d'applications concrètes

Le futur dossier électronique de santé, à lui seul, ne créera pas davantage de valeur ajoutée pour les soins. L'essentiel est désormais d'introduire progressivement et de manière coordonnée des normes nationales tout au long de la chaîne de prise en charge. L'accent doit être mis sur des cas d'application concrets, tels que la médication électronique et l'ordonnance électronique. Ces outils doivent être directement intégrés aux systèmes des fournisseurs de prestations, simplifier les échanges d'informations et fonctionner efficacement dans la pratique clinique.

Les futurs investissements ne doivent donc pas être consacrés à des structures dont le remplacement est déjà prévisible. Les ressources disponibles doivent être orientées vers des applications interopérables et des standards capables d'améliorer la qualité des soins, la sécurité des patientes et des patients ainsi que l'efficacité du système. Pour les échanges entre fournisseurs de prestations, des solutions pragmatiques sont nécessaires en dehors du DEP et du futur dossier électronique de santé (DES).

Ce n'est que si ces applications sont largement déployées et rendues obligatoires avant l'introduction du DES que les citoyennes et les citoyens y trouveront effectivement des informations de santé pertinentes et actualisées. Cela nécessite des standards nationaux, un financement clair ainsi que l'intégration contraignante de l'ensemble des fournisseurs de prestations.

Contact:

Anne-Geneviève Bütikofer, Directrice

Tel.: 031 335 11 63

E-Mail: medien@hplus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062172/100940961> abgerufen werden.